



Plouguiel, le 16 mars 2020

A l'attention des Parents d'élèves

Objet : Mise en place d'un service d'accueil minimum pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire

Bonjour à tous,

Le passage au stade 3 de l'épidémie de coronavirus s'est accompagné d'une série de mesures visant à intensifier la lutte contre le développement de l'épidémie de coronavirus, parmi lesquelles la fermeture jusqu'à nouvel ordre des établissements scolaires et des structures d'accueil à compter du lundi 16 mars 2020.

Je vous informe que, conformément aux mesures gouvernementales, un accueil pourra être assuré par les services communaux et les enseignants uniquement **pour les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire** dans des conditions de nature à prévenir le risque de propagation du virus (groupes de 8 à 10 enfants maximum).

Pour rappel, les catégories professionnelles concernées sont les suivantes :

- tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, centres de santé ...
- tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD...
- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...

Il s'agit là d'une mesure exceptionnelle visant les familles où aucun des conjoints n'a la possibilité d'assurer la garde des enfants.

Afin d'assurer la mise en place de ce service minimum et d'organiser la présence du personnel, il est impératif pour les familles concernées de prévenir la directrice de l'école par mail au plus tard la veille avant 12h à l'adresse suivante : ecole.0221423C@ac-rennes.fr

Les parents concernés et leurs enfants seront accueillis dès lors qu'ils présenteront la carte professionnelle de santé ou une fiche de paie avec mention de l'établissement employeur.

Par ailleurs, il sera demandé aux parents de prévoir un repas pour le déjeuner, puisque le service de cantine est interrompu.

Pour le mercredi, un accueil pour les enfants de 3 à 12 ans sera également mis en place dans les centres de loisirs de MINIHY-TREGUIER, PLOUMILLIAU, PLOUARET, CAVAN le mercredi (en complément de l'accueil organisé par l'Education nationale les autres jours de la semaine).

Les informations sont disponibles sur le site de Lannion-Trégor Communauté :

<https://www.lannion-tregor.com/fr/actualite/1973-informations.html>

L'équipe enseignante se charge de mettre en œuvre le dispositif pédagogique à distance avec chacun d'entre vous et les services de la mairie demeurent autant que possible à votre disposition par téléphone pour toute information complémentaire qui pourrait vous être utile.

Bien cordialement,

Le Maire,

Jean-Yves NEDELEG

